soulac
sur mer

AFFICHÉ LE
01 JUIL. 2025
Le Maire,

SyS/LSL

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 26 MAI 2025

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 26 mai 2025 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT,** Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG,** Claude **MARTIN,** Ghyslaine **CUNY,** Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ,** Hervé **BLANC,** Jean-Luc **DIEU,** Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGES**, Jacques **BIBES**, July **BERNADA,** Maddy **DUBOUILH,** Catherine **THOMPSON,**

EXCUSÉS : Bernard **LOMBRAIL**, Vincent **RAYNAUD,** Sylvie **BERTHELEMY**, Danielle **BERTHOMIER,** Chantal **LESCORCE,** Élodie **MARTIN,** Bernard **PASQUET,** Bruce **QUERMENT,** ayant donné pouvoir respectivement à Xavier **PINTAT**, Evelyne **MOULIN,** Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG,** Claude **MARTIN,** Ghyslaine **CUNY,** Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ,** Hervé **BLANC,**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maddy **DUBOUILH,**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
PRÉSENTS : 15
EXCUSÉS AVEC POUVOIRS : 8
ABSENTS : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

(Convocation du 20 mai 2025)

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

IV - FINANCES

A. Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Modification de la délibération du 24 mars 2025
B. Affectation du résultat 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Modification de la délibération du 24 mars 2025
C. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision Modificative n° 1
D. Tarifs communaux

V - QUESTIONS DIVERSES

A. Dénomination d'un Espace Public

ଔ ଔ ଔ

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Maddy **DUBOUILH** est désignée secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 15 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-01

Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

En application de la délibération du Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire de prendre en cas de nécessité pendant la durée de son mandat les décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et depuis la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 15 avril 2025, « les décisions » du Maire ont eu pour objet :

- Le 18 avril 2025
  De signer avec l'Association Saint-Vincent-de-Paul, 59 impasse Orque 33780 Soulac-sur-Mer, un contrat de location précaire portant sur la mise à disposition d'un local de stockage situé 23 Boulevard Guy Albospeyre (Oyats Sud) à Soulac-sur-Mer, pour une durée d'un an, et pour un loyer annuel de 100,00 €.

- Le 22 avril 2025
  De signer avec l'Entreprise BTP Consultants, avenue de Canteranne – PA de Canteranne, Bât. 2 / Etage 1, 33608 Pessac Cedex, la proposition d'honoraires concernant une mission de contrôle technique relative au remplacement des fauteuils du cinéma Océanic, situé au 68 rue de la Plage à Soulac-sur-Mer, pour un montant de 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC.

- Le 22 avril 2025
De signer avec l'Entreprise SAML, 9/11 rue Gustave Eiffel 91351 GRIGNY, le contrat de location concernant une balayeuse aspiratrice MATHIEU type MC210, pour un montant mensuel de 3 500,00 € HT, soit 4 200,00 € TTC, du 5 mai au 5 octobre 2025, auquel s'ajoute le convoyage aller/retour pour un montant de 900,00 € HT, soit 1 080,00 € TTC, pour un total de 21 900,00 € HT, soit 26 280,00 € TTC.

- Le 22 avril 2025
De contracter auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 € pour financer les travaux d'investissement portés au Budget Principal de l'exercice 2025.

- Le 22 avril 2025
De signer avec la SARL ADIC Informatique, 8 chemin de St-Génies BP 72002 – 30700 Uzes, le contrat de maintenance du logiciel DELARCHIVES, pour un montant annuel de 21,00 € HT soit 25,20 € TTC.

- Le 24 avril 2025
De signer avec Kmusic Production, 23 rue Lecocq 33000 Bordeaux, le contrat visant à mettre en place une animation musicale en déambulation du groupe « Les Frères Guinguette », le dimanche 3 août 2025, pour un montant de 1 571,95 € TTC.

- Le 24 avril 2025
De signer avec Kmusic Production, 23 rue Lecocq 33000 Bordeaux, le contrat visant à mettre en place un concert du groupe « Moovers », le jeudi 10 juillet 2025, pour un montant de 1 888,45 € TTC.

- Le 24 avril 2025
De signer avec Mme Aïjeur LACROIX, 18 rue de la Belle Allée 16000 Angoulême, une convention de prestation de services portant sur divers domaines de la communication pour la période du 1er mai 2025 au 30 avril 2026, pour un montant de 1 200,00 € mensuel.

- Le 13 mai 2025
De signer avec l'Entreprise SAML, 9/11 rue Gustave Eiffel 91351 GRIGNY, la proposition de contrat de location concernant une balayeuse aspiratrice compacte RAVO type CR 540 XL, pour un montant mensuel de 4 400,00 € HT, soit 5 280,00 € TTC et d'une laveuse DULEVO 5000, pour un montant mensuel de 4 000,00 € HT, soit 4 800,00 € TTC, du 5 mai au 5 octobre 2025, auquel s'ajoute le convoyage aller/retour pour un montant de 900,00 € HT, soit 1 080,00 € TTC, le montant total de la location s'élève à 42 900,00 € HT, soit 51 480,00 € TTC.

- Le 13 mai 2025
D'accorder à M. Joël JACQ, 11 route de Grayan à Soulac-sur-Mer, une concession de case de columbarium n° 32 dans le cimetière Nouveau des Olives, moyennant la somme de 586,60 €.

- Le 13 mai 2025
De signer avec l'Association UNI-SON, Espace Saint Eutrope, 15 rue Saint Eutrope 17100 Saintes, le contrat visant à mettre en place une animation musicale en déambulation, du groupe « Baby Brass Band », le dimanche 17 août 2025, pour un montant de 1 635,25 € TTC.

- Le 13 mai 2025
De signer avec l'Association UNI-SON, Espace Saint Eutrope, 15 rue Saint Eutrope 17100 Saintes, le contrat visant à mettre en place une animation musicale en déambulation, du groupe « Wilson 5 », le dimanche 27 juillet 2025, pour un montant de 2 268,25 € TTC.

- Le 13 mai 2025
De signer avec l'Association UNI-SON, Espace Saint Eutrope, 15 rue Saint Eutrope 17100 Saintes, le contrat visant à mettre en place une animation musicale en déambulation, du groupe « Only New Jazz », le dimanche 24 août 2025, pour un montant de 1 582,50 € TTC.

- Le 13 mai 2025
De signer avec l'Association les Amis d'Epsilon, Le Domaine, 35540 Miniac-Morvan, le contrat visant à mettre en place un concert de musique classique intitulé « Trio, deux trompettes et orgue » en la basilique Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres, le mercredi 13 août 2025, pour un montant de 3 692,50 € TTC.

- Le 13 mai 2025
De signer avec la Compagnie Le Soleil dans la Nuit, 23 rue du Fleuve 33310 Lormont, le contrat visant à mettre en place deux spectacles « Le Mystère de la Chrysalide » le mardi 22 juillet et « Mino et Mathilde mènent l'enquête » le mardi 29 juillet 2025, pour un montant de 2 244,20 € TTC.

- Le 13 mai 2025
De signer avec l'Association Productions Spéciales, 7 Le Son 33650 Saucats, le contrat visant à mettre en place une animation musicale en déambulation du groupe « Le Brass, concert mobile », le vendredi 15 août 2025, pour un montant de 3 312,40 € TTC.

- Le 13 mai 2025
De signer avec Los Kepitos Txaranga, 94 rue des chantiers – Appt 8011 – 78000 Versailles, le contrat visant à mettre en place une animation musicale en déambulation du groupe « L'Impériale », le dimanche 13 juillet 2025, pour un montant de 1 848,40 € TTC.

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV - FINANCES

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-02

Rapporteurs : M. Xavier PINTAT, Maire et Mme Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe au Maire

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 MARS 2025

Par délibération n° 2025-02-05 du 24 mars 2025, le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif 2024 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement. Les services de la Trésorerie nous ont informé que trois titres de recettes émis en 2024, relatifs à des subventions d'investissement, pour un montant de 195 816,79 €, n'avaient pas été pris en charge. Il convient par conséquent de modifier la délibération susvisée comme suit.

Le Compte Administratif 2024 constate toutes les recettes et les dépenses enregistrées au titre de l'année.

L'analyse de ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses réalisées	2 378 125,38 €
Recettes réalisées	2 594 661,55 €
Résultat de l'exercice	216 536,17 €

Après la reprise de l'excédent reporté de 200 000,00 €, le résultat cumulé est de 416 536,17 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	1 880 733,73 €
Recettes réalisées	1 224 726,47 €
Résultat de l'exercice	- 656 007,26 €

Après la reprise de l'excédent reporté de 541 279,52 €, et des restes à réaliser en dépenses pour 394 393,22 € et en recettes pour 498 574,71 €, le résultat cumulé est de - 10 546,25 €.

Il est à noter qu'en raison d'un problème technique, les crédits affectés à l'article 131 ne sont pas comptabilisés dans la maquette budgétaire. De ce fait, les recettes d'investissement sont diminuées de 211 820,28 €. Un correctif a été déployé par la DGCL pour résoudre ce problème, à la suite duquel il sera procédé à l'édition d'une nouvelle maquette conformes aux écritures.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant pris part ni au débat ni au vote), les modifications du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement 2024.

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-03
Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

B. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 MARS 2025

Par délibération n° 2025-02-10 du 24 Mars 2025, le Conseil Municipal a procédé au vote de l'affectation des résultats 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement. Pour tenir compte des rectifications intervenues dans le Compte Administratif 2024, il convient de modifier en conséquence l'affectation des résultats 2024 comme suit :

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	Excédent	216 536,17 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent	200 000,00 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	(A1) Excédent	416 536,17 €
	(A2) Déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	656 007,26 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	541 279,52 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé	R001 Excédent	
	D001 Déficit	114 727,74 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		394 393,22 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		498 574,71 €
Solde des restes à réaliser		104 181,49 €
(B) Besoin (-) réel de financement		10 546,25 €
Excédent (+) réel de financement		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement **Résultat excédentaire(A1)**		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)		10 546,25 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)		205 989,92 €
SOUS TOTAL (R 1068)		216 536,17 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		200 000,00 €
TOTAL (A1)		416 536,17 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur		
(Recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002),		

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		*Section d'investissement*	
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : **200 000,00 €**	D001 : solde d'exécution N-1 **114 727,74 €**	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé **216 536,17 €**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation modifiée des résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-04

Rapporteurs : M. Xavier PINTAT, Maire et Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe au Maire

C. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Des ajustements de crédits sont proposés en dépenses et recettes pour 114 727,74 €

INVESTISSEMENT

Les augmentations et diminutions de crédits s'équilibrent à 114 727,74 €

Dépenses

Augmentation de crédits

Chapitre	Désignation	Montant
D001	Modification de la reprise du résultat précédent suite à la modification du vote du CA 2024	114 727,74 €
Total dépenses d'investissement en augmentation		**114 727,74 €**

Recettes

Diminution de crédits

Chapitre	Désignation	Montant
R001	Modification de la reprise du résultat précédent suite à la modification du vote du CA 2024	81 089,05 €
Total recettes d'investissement en diminution		**81 089,05 €**

Augmentation de crédits

Chapitre	Désignation	Montant
1311	Subventions reçues en 2024 - Bd Marsan de Montbrun – Ass collectif (DETR et Département) - Diagnostic permanent du système d'ass collectif	195 816,79 €
Total recettes d'investissement en augmentation		**195 816,79 €**

Il est à noter qu'en raison d'un problème technique, les crédits imputés à l'article 131 sont affectés à tort en section de fonctionnement, conduisant à un déséquilibre du budget. Un correctif a été déployé par la DGCL pour résoudre ce problème, à la suite duquel il sera procédé à l'édition d'une nouvelle maquette conformes aux écritures.

33514	MAIRIE DE SOULAC SUR MER	DM n°1 2025
Code INSEE	EAU ASSAINISSEMENT	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	114 727.74 €	0.00 €	0.00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	81 089.05 €	0.00 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**0.00 €**	**114 727.74 €**	**81 089.05 €**	**0.00 €**
R-1311 : Subv. équip. Collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	195 816.79 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**195 816.79 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**114 727.74 €**	**81 089.05 €**	**195 816.79 €**
Total Général		**114 727.74 €**		**114 727.74 €**

Le Conseil Municipal oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-05

Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

D. TARIFS COMMUNAUX

Lors de sa séance du 27 novembre 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs communaux des loyers de la Résidence Les Naïades.

Il est proposé de compléter ces tarifs comme suit :

CHAPITRE 2 - DROIT ET REDEVANCES POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

VII – RÉSIDENCE LES NAÏADES

Location pour les renforts saisonniers dans le domaine de la sécurité (M.N.S./C.R.S./A.T.P.M.)

2) **Location T2**
   - Par mois 150,00 €

3) **Location T3**
   - Par mois 250,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

VII - QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-06
Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

A. DÉNOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC

Les travaux de réaménagement urbain du Boulevard El Burgo de Osma étant désormais achevés, il est proposé de dénommer ce nouvel espace public qui longe le Musée, Le Palais des Congrès, et le C.M.C.S. « Esplanade Marie Laforêt » (actrice, chanteuse-compositrice, commissaire-priseur née à Soulac-sur-Mer).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 18

Liste des délibérations examinées de la séance du 26 mai 2025 :

Numéro	Objet	Sens du Vote
2025-04-01	Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et Informations	Prend Acte
2025-04-02	Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Modification de la délibération du 24 mars 2025	Favorable - Unanimité
2025-04-03	Affectation du résultat 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Modification de la délibération du 24 mars 2025	Favorable - Unanimité
2025-04-04	Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision Modificative n° 1	Favorable - Unanimité
2025-04-05	Tarifs Communaux	Favorable - Unanimité
2025-04-06	Dénomination d'un Espace Public	Favorable - Unanimité

ÉTAIENT PRÉSENTS : Xavier **PINTAT,** Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG,** Claude **MARTIN,** Ghyslaine **CUNY,** Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ,** Hervé **BLANC,** Jean-Luc **DIEU,** Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGES**, Jacques **BIBES**, July **BERNADA,** Maddy **DUBOUILH,** Catherine **THOMPSON,**

La Secrétaire

Maddy **DUBOUILH**

Le Maire

MAIRIE de SOULAC-SUR-MER 33780

Xavier **PINTAT**